



BUREAUX: LILLE - 13, rue d'Angletore Téléphone: 872

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX: TOURCOING - 35, rue des Ursulines

La question des illettrés

Voilà un problème qui soulève des polémiques passionnées, et au sujet duquel les arguments s'entre-choquent en un bruyant conflit d'opinions.

Des statistiques, revêtues de l'estampille officielle, et consciencieusement établies, pour la plupart, défendent nos amis contre un optimisme mensonger.

Années	Conscrits	Conscrits totalement illettrés
1827.....	57,9 %	
1831-1833.....	47,8 %	
1840.....	42,9 %	
1850.....	35,4 %	
1855.....	33,3 %	
1860.....	29,9 %	
1865.....	24,4 %	
1868.....	22 %	
1871.....	19,7 %	
1875.....	16,1 %	
1877.....	15 %	
1880.....	13,8 %	
1885.....	11,4 %	
1886.....	10,3 %	
1887.....	10,2 %	
1888.....	9,4 %	
1894.....	5,7 %	
1904.....	3,5 %	

I. - Les statistiques

Trois sortes de statistiques peuvent être relevées au sujet des illettrés absolus ne sachant ni lire ni écrire, car il faut bien reconnaître que les demi-illettrés, les adultes d'instruction à peine rudimentaire ne peuvent être l'objet de recensements réguliers; de ceux-là nous dirons un mot, en passant.

1. *Statistique conjugale.* - Cette statistique, dont il y a lieu de tenir compte, notamment parce qu'on l'utilise dans les documents officiels, au fait que les conjoints appose, ou non, une signature au bas de leur acte de mariage. Il n'y a là qu'une vérification partielle, puisqu'il n'est pas tenu compte des célibataires, et assez illusoire, puisqu'elle marque un minimum de connaissances qui prouve peu.

M. Levasseur, qui fait autorité, relève respectivement en 1880 et en 1885, 24,5 pour 100 et 21,9 pour 100 d'époux n'ayant pas signé leur acte de mariage (*Statistique de l'enseignement primaire, tome IV; 1880-1887*), et en 1892, 7,1 pour 100 d'époux et 12,2 pour 100 d'épouses. (*L'Enseignement primaire dans les pays civilisés; 1897*). D'après M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Université, les relevés de 1905 n'en laisseraient plus que 5 pour 100. D'où ce fonctionnaire conclut au progrès, avec beaucoup d'optimisme, sur cet à peu près médiocrement probant.

2. *Statistique à demi civile, à demi militaire.* - Colligée dans les préfectures et centralisée au ministère de l'Instruction publique, elle s'applique aux jeunes gens portés sur les tableaux de recensement. Les intéressés sont interrogés sur leur degré d'instruction, et leurs réponses sont notées sur les cotes de 0 à 5. Ces bases, convenons-en, assez fragiles et mouvantes, ont fait ressortir, pour le contingent de 1900, le chiffre, déjà coquet, de 9 529 illettrés, soit 3,09 pour 100.

3. *Statistique militaire.* - Cette troisième statistique offre les apparences d'une très véridique exactitude; le régime étant évidemment d'un caractère plus obligatoire que l'école, la vérification du nombre des illettrés a de sérieuses chances de s'y faire sincèrement. En effet, les conscrits sont interrogés, dès leur arrivée au corps.

Or, pour le même contingent de 1900, le nombre des illettrés passe, d'un saut brusque, à 14 225 illettrés, c'est-à-dire à 0,05 pour 100, accusant, ainsi deux fois plus d'illettrés au militaire qu'au civil. Le calcul exact doit être celui de l'administration de la Guerre, mieux placée pour connaître la vérité, qui évalue à l'arrivée des conscrits au régiment; elle n'a aucun intérêt à la fausser, tandis que les préfets inclinent, par

profession, à un certain optimisme opérationnel.

De toutes façons, et d'ailleurs sans méconnaître la gravité d'une telle divergence entre le premier et le second des chiffres d'illettrés offerts à notre choix public et de la Guerre, le fait est là: il y a — pour nous servir d'une expression très modérée — un arrêt marqué dans le progrès de l'instruction. Mais, que ce soit 9 ou 15 000, ce n'est qu'une part, et une petite part, de la vérité. Outre les illettrés proprement dits, ceux qui sont formellement convaincus de ne savoir ni lire ni écrire, il existe une masse flottante qui, dans les statistiques, figure sous cette rubrique: « Conscrits dont on n'a pu vérifier le degré d'instruction. » Ils sont plus de seize mille (chiffre atteint, pour la première fois, depuis soixante-quinze ans; il n'était que de douze mille trois ans auparavant. Observation consignée dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi de M. Ferdinand Buisson, député). Ces insaisissables viennent augmenter la cohue des illettrés. Voilà, toujours d'après les statistiques, un joli total de trente mille et plus, sur un contingent de trois cent mille hommes environ. C'est dix pour cent.

Cette situation est humiliante, surtout si on la compare à celle des pays voisins. La Suisse n'a, pour ainsi dire, pas d'illettrés. On en a compté, en 1903, 17 sur 27 000 recrues, et le jour est proche où l'on n'en trouvera plus du tout. L'Allemagne n'a pas même 4 soldats illettrés sur 10 000. Naguère, le Wurtemberg a fait une enquête sévère pour s'expliquer la présence de 3 illettrés dans toute son armée, et l'on a découvert, du reste, que c'étaient 3 étrangers d'origine. En Danemark, il n'y a pas un seul illettré sous les drapeaux.

Poursuivons l'examen des comptes rendus du recrutement de ces dernières années. Il confirme cette thèse avec une évidence manifeste.

Le tableau suivant, qui relève les totaux généraux, de 1900 à 1907, atteste combien « stationnaires » sont les progrès de l'instruction populaire:

Conscrits ne sachant pas lire et écrire ou sachant à peine lire et écrire seulement	
Années	Conscrits
1900	16 037
1901	16 047
1902	16 047
1903	16 047
1904	16 047
1905	16 047
1906	16 047
1907	16 047

Quant aux conscrits ayant reçu une instruction primaire plus développée, les statistiques de ces dix dernières années démontrent que leur nombre augmente jusqu'en 1904 seulement, et qu'il baisse régulièrement ensuite jusqu'en 1909.

Comme les écoles congréganistes sont tombées, de 1900 à 1910: les congréganistes publiques, de 3 955 à 172; les congréganistes privées, de 14 623 à 652, nous sommes fondés à reconnaître que l'enseignement public qui, depuis dix ans, massacre avec acharnement l'enseignement libre, n'a guère bénéficié du bien volé. Il est donc juste de conclure que, là encore, nous oppresseurs ont fait faillite à leurs promesses.

Tous ces chiffres concordent donc à confirmer la triste impression qui se dégage sur la crise. Ils accusent le flot montant des illettrés; ils établissent, avec un saisissant ensemble, la faillite de l'enseignement primaire obligatoire. (A suivre.)

FÉNELON GIBON.

GAZETTE

Les cheminots fêtent leur « sapeur »

La bonne et franche gaieté qui régnait, hier soir, bien au-dessus de la gare de l'Est, dans le haut de la rue Lafayette — une foule énorme, composée de cheminots accompagnés de leurs familles, se pressait dans un vaste local au fond duquel était une petite scène précédée d'un orchestre. L'Union catholique du personnel des chemins de fer y célébrait joyeusement la Saint-Jean, fête du « sapeur » qui dirige la maison des cheminots, et si jamais on put voir un public de braves cœurs, de visages ouverts, de ménagères à la physionomie digne et avenante, accompagnées de gracieuses fillettes et d'enfants propres, c'était bien dans cette réunion de travailleurs qui se sentaient chez eux, entre honnêtes gens, venus pour s'amuser sainement et prenant un franc plaisir à la charmante soirée qui leur était offerte.

Il y a de vrais artistes parmi eux et qui jouent dans la perfection la comédie et le drame; des chanteurs, des musiciens de vrai talent et d'une inlassable bonne volonté, à qui leur cher « sapeur » battait la mesure en véritable homme du métier. Le « sapeur » ? Il était facile à reconnaître à la grande barbe blonde qui lui a valu, des cheminots, son affectueux surnom. C'est un bon géant en soutane, bâti herbucule, qui fait des cheminots sa famille et consacre à l'œuvre tout son zèle, toute son activité et toute sa bonne humeur. Il s'appelle l'abbé de Clerck, mais il est connu et respecté dans tout le quartier sous le nom de « sapeur ». Sa forte carrure et sa bonté bien connue ont pour lui le plus efficace des passeports à travers les quartiers diversément habités où il peut lui arriver d'avoir à exercer son ministère.

Une punition de longue durée

Le 12^e régiment de lanciers anglais attend avec impatience la fin de l'année 1912. Car c'est seulement alors qu'il aura complètement expié la peine que lui avait infligée, il y a cent ans, le duc de Wellington. C'était pendant la guerre d'Espagne, en 1812. Les hommes de ce régiment avaient attaqué et pillé un couvent; les religieuses avaient été maltraitées. Aussitôt que le duc fut informé de ce fait, il monta à cheval et se rendit, au galop, au camp de ce régiment, qu'il fit assembler en uniforme de

combat. Puis il dicta la singulière sentence suivante:

Pendant cent ans, chaque soir, la musique du 12^e régiment de lanciers convoquera les troupes à la parade et jouera, consécutivement, les hymnes nationaux espagnol et russe, un psaume des vèpres, l'hymne du prince de Galles et le God save the King. Pendant que la musique jouera, le régiment, dans la position de « garde à vous », écoutera silencieusement.

On prétend que, depuis lors, dans toutes les parties du monde où les hasards de la guerre les envoient, les hommes du 12^e lanciers ont pris la position militaire pour écouter, sous l'exécution de ces cinq hymnes, du moins l'ordre du jour qui en fait mention.

Prêtres médaillés en 1870

Parmi les prêtres qui portent la médaille commémorative de 1870, il convient de citer M. l'abbé Lepointeur, curé de Robais, qui se fit remarquer par sa belle conduite au combat de La Fourche, près de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Il est encore nombreux, ceux qui ont le droit de le porter, soient qu'ils aient été aux troupes françaises les concours de leur ministère, soit qu'ils aient embrassé la carrière ecclésiastique après la guerre.

Aumôniers de l'armée suisse

La réunion des aumôniers de l'armée fédérale a lieu à Brunnen aujourd'hui. L'assemblée doit s'occuper des intérêts religieux et moraux des soldats, en particulier de l'établissement d'un « rituel ».

12 régiments de l'élite comptent un nombre presque égal de soldats catholiques et protestants; chacun de ces 12 régiments a deux aumôniers.

Les 5 premiers régiments (Vaud et Genève), ont chacun un aumônier protestant; les régiments 6 (Valais) et 7 (Fribourg, bataillons 14, 15, 16), ont un aumônier catholique.

L'armée fédérale a 17 aumôniers, soit 17 aumôniers de régiment et 17 aumôniers chargés du service des lazarets et des compagnies sanitaires.

Et les Suisses ne laisseront pas dire qu'ils cessent d'être républicains parce qu'ils entretiennent des aumôniers dans leur armée.

Avant de parler de l'amendement de M. Piou à la loi sur les établissements de bienfaisance privés, une simple observation, tirée de la journée parlementaire d'hier, sur la statistique ministérielle, établissant ceux des députés que le gouvernement regarde comme susceptibles de compléter dans sa majorité républicaine et ceux qu'il considère comme indignes d'y figurer. Les voix des premiers ont, aux yeux de M. Poincaré, une telle importance, que, si elles ne sont pas en majorité en sa faveur dans le scrutin qui lui donne la majorité effective, sa majorité effective est nulle à son estime. Les voix des seconds sont, au contraire, de si peu d'importance, que, fussent-elles unanimes en sa faveur dans la majorité effective, la majorité effective doit être nulle et non-avenue dans la balance de ses décisions.

Or, hier matin, un certain Brizon, socialiste unifié, se répandant en injures si grossières contre le ministre de la Guerre et les chefs de l'armée que le ministre dédaigna de le relever en ce qui le concernait; il se borna à protéger ses officiers dans cette sévère et méprisante leçon: « Contenez-vous d'injurier le ministre de la Guerre tant qu'il vous plaira, mais cessez de vous attaquer à qui ne peut vous répondre. » Toutefois, le président de la Chambre vengea la dignité de l'assemblée en lui infligeant un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. L'assemblée, qui eût volontiers prononcé une peine plus sévère, ratifia celle-ci de ses applaudissements unanimes.

M. Brizon compte pourtant dans la majorité républicaine, jugée par le gouvernement nécessaire pour la validité des décisions de la majorité effective.

Dans la séance de l'après-midi, M. Piou prononçait un éloquent discours, dont l'argumentation était irréfutable. Il soutenait la cause de l'humanité; il demandait à la loi de ne pas jeter cinquante mille orphelins sur le pavé; il trouvait des accents qui remplissaient la Chambre d'une émotion indicible. Tour à tour, MM. Lerolle, Aynard, Paul Beauregard appuyaient son amendement de l'autorité de leur chaleureuse parole. Leurs efforts réunis rehaussaient le renom du Parlement français.

Ni M. Piou, ni M. Lerolle, ni M. Aynard, ni M. Paul Beauregard, qui sont l'honneur de la Chambre, ne comptent dans la majorité républicaine, à défaut de laquelle la majorité effective et légale est un zéro pour M. Poincaré.

Pourtant, grâce à eux, grâce aussi à M. Denais, encore un exclu de la majorité républicaine, la loi de surveillance des établissements de bienfaisance privés, cette loi conçue par M. Combes dans l'esprit persécuteur et sectaire qui lui était familier, a été si profondément remaniée et amendée par la Commission qu'elle est à peu près acceptable pour les hommes épris de la justice et de la liberté. Il n'y reste comme trace de la griffe Combes que le malheureux article 7, auquel MM. Piou, Aynard et leurs amis proposent un amendement, qui lui a été oté son caractère odieux.

celles de la charité privée, et jeter dans la rue 50 000 enfants.

Aussi, l'amendement qui avait pour objet de faire une exception pour les petits orphelins, était-il la justice même, et M. Piou avait raison, quand il disait qu'un pareil amendement aurait dû être voté d'un même élan par toute la Chambre.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi; cette disposition de justice dépassant la capacité de l'estomac de la Chambre, n'est bien disposé.

Mais, qu'on n'en doute pas, le discours de M. Piou a eu son effet; et, tout ou tard, peut-être plus tôt qu'on ne pense, il portera ses fruits.

Au Maroc

La résistance marocaine

Un de nos confrères qui est la colonne Gauraud, écrit des environs de Fez:

« La but des Marocains, leur tactique essentielle, est de nous harceler et de nous tuer le plus d'hommes possible, tout en nous fuyant dès que nous les poursuivons. J'ai vu des scènes effroyables ces jours derniers. Un malheureux tirailleur, attaché dans un ravin, fut entouré tout à coup par quatre cavaliers marocains et littéralement mis en pièces. L'audace et le mépris de la mort, dont ces Djehalla font preuve, sont inouïs. Ils viennent isolément tirer sur nos détachements, le plus souvent d'ailleurs

Soumission et combats

Le général Gouraud a continué à poursuivre le 21 sur le rive gauche de l'Oued Bou-Hadja. Le 22, il a eu un grand succès en combattant entre Djamaï-Souk et Oued Bou-Hadja, au nord du camp français, et occupant de Hayama et quelques Djehalla.

Nos troupes ont eu de nombreux succès; elles ont pris de nombreux prisonniers et ont détruit de nombreux villages.

La marche dans les environs de Fez

Le général Dalbiez a été attaqué dans son camp d'Ifran, le 21, à partir de 11 heures du soir, par des groupements importants de Marocains. L'attaque fut dirigée par M. l'abbé Dalbiez et M. l'abbé Dalbiez, dirigée par M. l'abbé Dalbiez.

Une courte offensive prise le 22 à 6 heures du matin par le groupe mobile a entraîné les Marocains qui se sont enfuis avec de nombreuses pertes.

Un détachement envoyé par le général Dalbiez dans la plaine des Haouira est rentré le 22 sans incident à Gueirof, ayant posé des reconnaissances de cavalerie jusqu'à quelques kilomètres de la kasbah de M'Soum. Les Haouira ne se soumettent pas.

Le 23, à la suite des succès rapportés par le colonel Gauraud et des fortes pertes subies par l'adversaire, des soumissions se sont produites.

ENCORE UNE CATASTROPHE MARITIME

Deux explosions sur le « Jules-Michelet »

4 morts Plus de 20 blessés

Deux terribles explosions se sont produites, mercredi après-midi, à bord du croiseur Jules-Michelet, battant pavillon du contre-amiral Sourrieu, commandant

tant les accidents de tir qui se sont produits hier sur le Jules-Michelet, croiseur cuirassé, faisant partie de la division de l'école de canonage.

A 4^h 50 coup tiré par la pièce de 164 de la tourelle n° 2, le projectile, étant en place, la deuxième charge d'air prescrite par le ministre, conformément aux conclusions de la Commission d'enquête de la Glorie, a été exécutée et contrôlée avec le plus grand soin par les officiers. La première charge, celle qui était la plus avancée dans la pièce, s'est enflammée et la deuxième charge aussitôt après, blessant les dix-marins présents dans la tourelle.

ment pour les tirs d'exercices à charge réduite de l'école de canonage avaient été faites récemment avec des poudres de 1910 de Saint-Médard, qui n'étaient suspectés d'aucun titre.

Le commandant du Jules-Michelet estime

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-



L'explosion à bord du « Jules-Michelet »

Dessin de M. A. Fournier, d'après des documents

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Le ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annon-

Adveniat regnum tuum
Dieu protège la France!
Vendredi 28 juin. — SAINT BENIGNE

JEUDI 27 JUIN 1912
La journée

Ce matin a été tenu un Conseil de Cabinet sous la présidence de M. Poincaré.

Au sujet de la grève des inscrits, le ministre du Commerce a fait connaître que les armateurs — la Compagnie des Messageries maritimes exceptée — ont refusé la proposition d'arbitrage faite par le gouvernement.

Des chiffres indiquant l'état de nos approvisionnements actuels de blé et de farines ont été donnés par les ministres des Travaux publics et du Commerce.

Pendant le tir à bord du « Jules-Michelet », aux Salins-d'Hyères, deux garçonnets se sont enflammés au moment du chargement.

Il y a eu 4 morts et plus de 20 blessés, dont plusieurs grièvement.

L'« Officiel » publie une nouvelle liste de 49 écoles qui devront être fermées le 1^{er} octobre prochain. Le « ministre national » poursuit de singulière façon l'union de tous les Français.

Au Maroc, le général Dalbiez a battu les Beni M'tir. Nous avons 3 tués et 13 blessés.

Les négociations avec l'Espagne se poursuivent.

Un incident qui paraît grave a éclaté entre la Russie et l'Allemagne. Les autorités allemandes ont arrêté, sous l'inculpation d'espionnage, le capitaine russe Kostovitch, chargé par ses supérieurs d'une mission officielle dont le gouvernement allemand avait reçu notification.

La révolte militaire turque de Monastir est bien dirigée contre le Comité « Union et Progrès ».

La Convention démocrate américaine de Baltimore tourne à la bouffonnerie.

Le ministre anglais de l'Intérieur a été assailli par une suffragette.

ROME
De notre correspondant particulier, le 27 juin:
Le Pape a reçu Mgr Sabadel, archevêque titulaire de Corinthe.
L'Observateur Romano publie les noms des quatre prélats et camériers de cape et d'épée nommés par le Pape pour former la suite du cardinal Van Rossum au Congrès de Vienne.
Le cardinal Coullié
De notre correspondant lyonnais:
Comme l'état de santé du vénéré cardinal de Lyon va en s'améliorant de jour en jour, les docteurs F. Condamine et Leclerc, médecins de l'Hôtel-Dieu, ont résolu de ne plus rédiger de bulletin médical. La fièvre est tombée presque complètement, et à l'archevêché on a ferme espoir de sauver le vénérable malade.
POUR DÉFENDRE L'ÂME DES ENFANTS
M. l'abbé Guilloit, curé de Chapelle-Volland, condamné par le tribunal de Lons-le-Saunier à 60 francs d'amende, pour avoir protesté contre l'introduction dans les écoles des livres scolaires défendus par l'épiscopat, a fait appel de ce jugement.
La Cour de Besançon, après une éloquentة et savante plaidoirie de M. Pernot, vient de renvoyer l'affaire pour complément d'enquête.
L'Officiel publie la déclaration de l'Association des chefs de familles catholiques du canton de Digoin (Saône-et-Loire).